COMMUNE
DE
MONTREUX

Montreux, le 28 mai 2011

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'070'000.00 pour couvrir les frais d'études liés à la construction d'un parking d'échange sur deux niveaux "P+R" à Chailly-La Foge (Préavis No 15/2011)

Rapporteur :	M.	Olivier	GFELLER
Membres :	Mmes	Irina	GOTE
		Catherine	BUCHET BULLIARD
	MM.	Felice	CALVO
		Olivier	BLANC
		Patrick	AUBORT
		Michel	GRANATO
		Christophe	PRIVET *(excusé)*
		Patrick	GROGNUZ

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 18 mai de 18h à 21h30 dans les locaux de la Voirie à Chailly.

La Municipalité était représentée par M. Neukomm, Municipal du Service des Travaux. M. Bergonzo, chef du Service des travaux publics, M. Barraud, Chef du service de l'Urbanisme, et M. Giacomini du BAMO (bureau d'appui au maître de l'ouvrage) ont participé aux travaux de la commission. Nous les en remercions.

Le présent rapport reprend les chapitres du préavis ayant fait l'objet d'une discussion fournie.

Politique de stationnement

La commission a voulu savoir quel type de véhicule pourrait utiliser ces aires de stationnement. Les camionneurs pourront-ils y laisser des remorques avant de descendre en direction de Montreux? Les petites et moyennes entreprises de la région pourront-elles bénéficier d'espaces adéquats pour parquer des camionnettes? Un commissaire propose même de faire un sondage auprès des PME de la région pour mieux cerner leurs besoins. Toutes ces questions autour de l'utilisation de la surface n'ont pas reçu de réponses définitives, car c'est

l'étude projetée qui précisera les disponibilités et l'offre. Ce parking sera un outil évolutif, modulable et pourra ainsi être adapté à l'évolution des besoins.

Un point a intrigué: pourquoi le parking actuel a-t-il connu une augmentation de sa fréquentation durant ces dernière années? En fait, cette croissance est le résultat de la politique de parcage global mise en place sur l'ensemble de la commune. Le parking actuel est un des derniers endroits à Montreux où il est possible de laisser son véhicule sans limite de temps.

La taille du futur parking a été déterminée suite à une recherche menée lors de la réalisation du volet transports du PGA et une étude menée par Police Riviera. Des réserves ont été exprimées concernant l'enquête menée par Police Riviera. Elle semble insuffisante et ne tient pas assez compte du parking d'échange de Clarens. Un commissaire a regretté ce point de vue trop restrictif. La Municipalité estime cependant que, le flux de véhicule le plus important venant de l'autoroute, il s'avérait justifié de limiter le périmètre de cette étude.

Les enquêtes menées permettent une projection sur dix ans afin de créer des conditions telles qu'il sera moins intéressant de descendre en ville que de parquer à Chailly. La politique tarifaire et la possibilité de combiner le prix du parcage et le ticket de bus seront des éléments clefs. A Lausanne, première ville à construire des parkings d'échange, les réalisations se sont toutes avérées rapidement insuffisantes.

Ce parking sera intéressant non seulement durant le festival, mais aussi lors d'autres manifestations: foire de Brent, matchs de football, etc.

Certains commissaires ont attiré l'attention sur la zone sportive de la Saussaz. Le risque est grand que le parcage sauvage s'y développe. Suite à la construction de ce parking, il s'agira d'avoir une politique ferme et dissuasive vis-à-vis du parking sauvage dans les alentours immédiats.

La Municipalité assure que le but n'est pas d'augmenter le prix du stationnement en ville, mais bien d'offrir une combinaison parcage/bus à un prix intéressant.

Durant les travaux, 70 places seront supprimées. Un parking provisoire sera créé sur la parcelle. La Municipalité prévoit de mettre au point un planning précis et approfondi afin de limiter au maximum les nuisances pour les usagers.

Transports publics

L'étude de mobilité permettra de redéfinir non seulement les horaires mais aussi les parcours des lignes des VMCV. Le but est de rendre attractifs le parking et sa liaison en

transport public avec la ville. Le trajet en bus entre Chailly et le centre de Montreux dure entre 10 et 15 minutes.

Concernant la cadence de la ligne, ce point sera aussi défini après l'étude. La Municipalité article cependant déjà un chiffre à prendre avec précaution: une cadence de 15 minutes.

Un commissaire attire l'attention sur une divergence d'intérêt qui risque de surgir entre les usagers locaux et les pendulaires. Pour ces derniers, il faudra prévoir des lignes directs et rapides, alors que les habitants de la commune préfèrent des parcours comportant de nombreux arrêts. Il s'agira de trouver une solution conciliant les deux perspectives.

Mandats d'études

L'étude pour la construction du parking "P+R" est un mandat d'étude parallèle. Les autres solutions auraient été un contrat de gré à gré, c'est-à-dire avec un seul bureau d'études ou un concours ouvert à tous. L'option choisie est une sorte de mi-chemin entre ces deux extrêmes. Il s'agit d'un concours mais sur invitation. Cette solution permet de fixer des échéances intermédiaires et de dialoguer avec les prestataires. Il est important d'insister sur le fait que cette procédure est en conformité avec la Loi sur les marchés publics.

Plusieurs membres de la commission se sont préoccupés du coût du mandat qui sera attribué aux bureaux d'études. La somme de CHF 650'000 semble trop élevée. Ce montant inclut: l'appel d'offre, le retour des offres et l'analyse celles-ci. Les mandataires travaillant en parallèles doivent en outre être rétribués. Devant les nombreuses questions, la Municipalité a accepté de nous fournir le détail de ces dépenses dans un tableau (voir annexe à la fin de ce rapport) qui nous est parvenu quelques jours après la fin de nos travaux. Les commissaires n'ont donc pas pris connaissance de l'ensemble de ces informations durant la séance.

Intégration du parking dans le site

La commission s'est interrogée sur l'opportunité d'enterrer le parking. Cette option permettrait ensuite de construire en surface si le besoin s'en faisait sentir, alors qu'en construisant d'abord en surface, on se prive de la possibilité de creuser ultérieurement pour agrandir et aller encore au-delà de ce que le présent préavis nous propose.

En fait cette solution a été bien sûr envisagée, mais la Municipalité y a renoncé pour plusieurs raisons. Le sol est très dur à cet endroit. Creuser pourrait réserver de mauvaises surprises et les coûts pourraient être extrêmement élevés. Le système prévu prévoit déjà de

procéder en deux temps: on commence avec 345 places et on garde la possibilité d'agrandir selon les besoins en allant jusqu'à 450 places. Il faut aussi rappeler qu'il est inutile de voir trop grand, car il existe d'autres parkings dans la commune. En outre, si le parking prévu dépassait 500 places, il faudrait une étude d'impact supplémentaire. La commission s'est donc finalement ralliée à la vision municipale.

Coûts

La somme de CHF 95'000 inscrite dans les "divers et imprévus" a suscité une brève discussion. La norme est effectivement de prévoir 10% de la somme totale dans cette rubrique.

L'amendement

Le cheminement entre le village de Chailly et le parking a fait l'objet de l'attention de la commission. L'idée d'une passerelle enjambant la route a même été évoquée pour sécuriser ce parcours. A ce stade, il est encore trop tôt pour définir une solution précise, mais il est vrai que la route d'accès à la N9 est particulièrement dangereuse. Des places de parc payantes sont prévues pour les habitants du village. Le nombre de piétons circulant entre le village et le "P+R" va certainement augmenter. De plus, l'arrêt de bus prévu risque lui aussi d'attirer beaucoup d'usagers locaux. Chacun est convaincu que la sécurité piétonne doit faire l'objet d'une attention particulière et qu'une solution intelligente et sûre doit être trouvée.

Certains commissaires souhaitaient formuler un vœu plutôt qu'un amendement. Cependant, après de longues discussions, une majorité (7 OUI, aucun NON et 1 abstention) s'est dégagée pour amender le point 1 des conclusions de la façon suivante (l'ajout est souligné):

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études liées à la construction d'un parking d'échange sur deux niveaux "P+R" à Chailly-La Foge<u>, l'étude générale du trafic dans le secteur de Chailly portant une attention particulière à la question du cheminement des piétons entre le village de Chailly et le parking;</u>

Discussion générale

Cette réalisation est une opportunité qui permet de résoudre plusieurs problèmes à la fois: le parcage, la circulation et le manque de transport public. Cette construction permettra

d'alléger la circulation sur l'ensemble de la commune, améliorant ainsi la qualité de vie. Il permettra aussi de développer l'offre en transports publics et d'offrir des solutions de parcage pour les habitants de Chailly. Ce projet répond à un réel besoin et découle d'une démarche de longue haleine débutée avec le Plan directeur communal approuvé par notre Conseil il y a quelques années.

La commission vous recommande par 7 OUI, 1 NON et aucune abstention de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 15/2011 de la Municipalité du 15 avril 2011 sur la demande d'un crédit de CHF 1'070'000 pour couvrir les frais d'études liés à la construction d'un parking d'échange sur deux niveaux "P+R" à Chailly-La Foge,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études liées à la construction d'un parking d'échange sur deux niveaux "P+R" à Chailly-La Foge, l'étude générale du trafic dans le secteur de Chailly portant une attention particulière à la question du cheminement des piétons entre le village de Chailly et le parking;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 1'0070'000 au maximum;
3. de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
4. d'amortir directement la dépense par un prélèvement correspondant dans la réserve générale (compte No 9282.001);
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Olivier Gfeller